



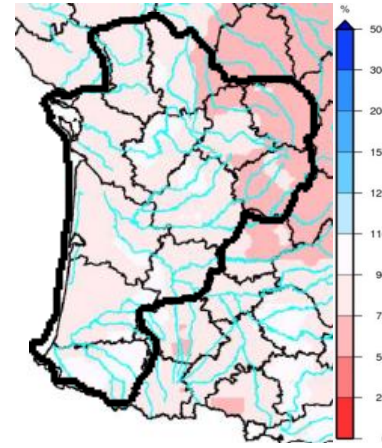
Réalisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine - Octobre 2019

LE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU

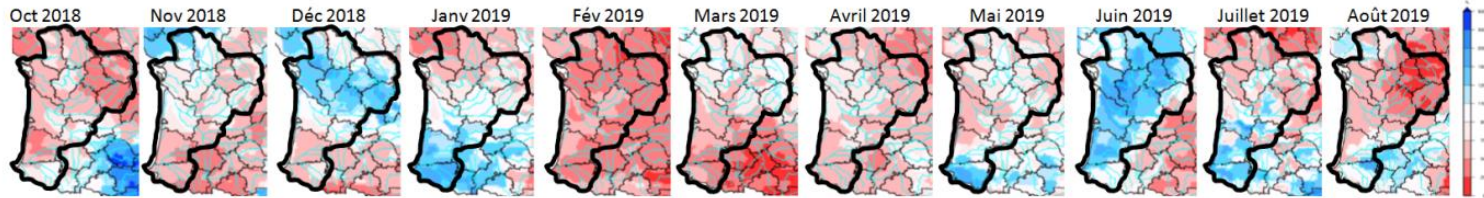
Météorologie/Pluviométrie (source : Météo France)

Hormis quelques mois plus arrosés et des situations parfois contrastées géographiquement, les précipitations reçues en région ont été inférieures aux normales de saison depuis le début de l'année hydrologique. Ainsi, de septembre 2018 à fin août 2019, le déficit pluviométrique est en moyenne compris entre 10 et 25 % ; il atteint 25 à 50 % sur le Limousin.

Les épisodes de canicules et de fortes chaleurs font que l'été 2019 restera dans les annales avec des records de température à Bordeaux (41,2°), Limoges (37,9°) ou à Brive-la-Gaillarde (42,1°). Le Limousin a été particulièrement touché se situant au 3^e rang des étés les plus chauds de ces 40 dernières années.



Rapport à la normale des cumuls de pluies de sept. 2018 à août 2019 (source : Météo France)



Nappes d'eau souterraine (source : BRGM)

Les précipitations insuffisantes à l'automne et en hiver ont engendré une recharge des nappes souterraines peu active et tardive. Les fortes précipitations observées début juin ont eu un effet bénéfique, avec une hausse ponctuelle des niveaux. La situation est qualifiée de « moyenne » à la fin du printemps avec des niveaux globalement inférieurs à la moyenne en Nouvelle-Aquitaine. En été, la vidange s'est accélérée en particulier dans les secteurs ayant connu un déficit pluviométrique associé à une forte sollicitation des différents usages (demandes accrues lors des épisodes caniculaires). En août, les orages localisés ont eu des effets uniquement sur certaines nappes réactives comme les nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau. A la fin de l'été, les niveaux sont généralement inférieurs à la moyenne (modérément bas) notamment dans la partie Nord de la région.

Cours d'eau (sources : Banque Hydro et AFB ; traitements ARB NA)

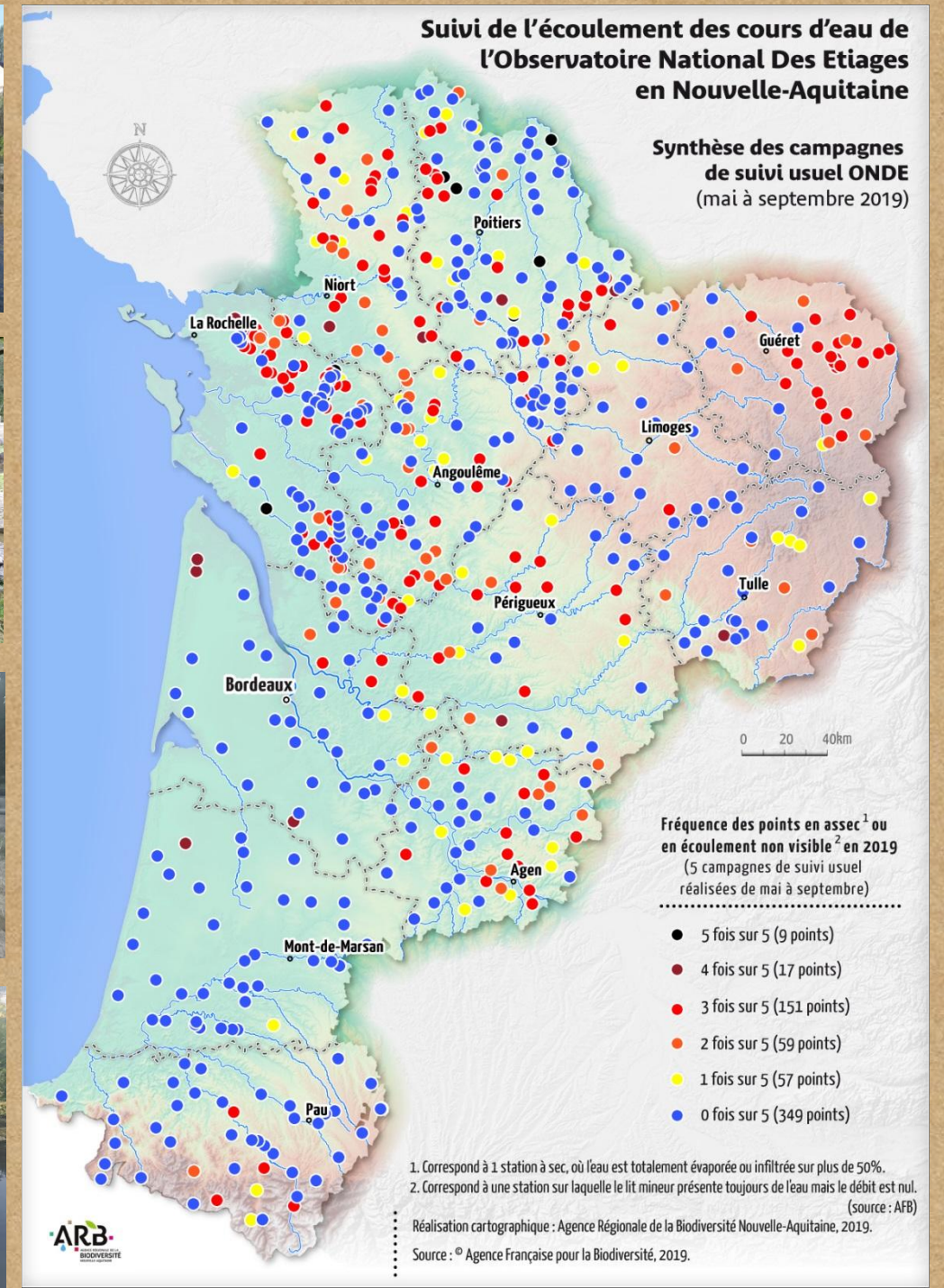
En lien avec l'évolution des pluies, les débits moyens mensuels des cours d'eau sont restés inférieurs aux moyennes saisonnières d'avril à septembre 2019 sur la quasi-totalité des stations de suivi référentes pour la gestion des eaux (40 points nodaux considérés au total en Nouvelle-Aquitaine).

Au cours de ces six derniers mois, **75% des stations considérées ont affiché au moins une fois un débit moyen mensuel inférieur à leur Débit d'Objectif d'Etiage (DOE)¹ respectif. Et 40% d'entre elles ont dépassé au moins durant un jour leur Débit de Crise (DCR)¹ ; cette proportion étant inférieure à 2005 et 2011 (46%) mais légèrement supérieure à 2003 (39%), trois années marquées également par des épisodes de sécheresse et de canicule. En 2019, ces dépassements se sont produits essentiellement en août et en septembre.**

D'avril à septembre 2019, en moyenne, un peu plus de la moitié des cours d'eau affichent de légers déficits (de -10 à -50%) et plus d'un tiers présentent des déficits importants (de -50 à -80%). La Creuse (au Nord-Est sur l'ex-Limousin), le Thouet et la Sèvre Nantaise (au Nord dans le département des Deux-Sèvres), ainsi que la Lède (affluent du Lot) et la Séoune (affluent de la Garonne) en Lot-et-Garonne, ou encore la Seudre (en Charente-Maritime) figurent parmi les cours d'eau régulièrement marqués par d'importants déficits ces six derniers mois, tout comme dans une moindre mesure certaines rivières du bassin de la Dordogne telle la Vézère ou la Lizonne plus en aval, ou également le Né, un affluent de la Charente.

Concernant les petits cours d'eau, les assècs ou les ruptures d'écoulement restent plutôt limités en mai et fin juin (respectivement 2% et 4% des stations). La situation se dégrade considérablement en juillet (32%), puis à nouveau en août (38%), et semble enfin se maintenir au global en septembre (37%) à la faveur de pluies plus abondantes sur certains secteurs. Certains départements ont été plus affectés, comme celui de la Creuse où 82% des stations étaient en assèc ou en rupture d'écoulement fin août. C'est aussi le cas en Dordogne, en Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Lot-et-Garonne, où plus d'une station sur deux sont sans écoulement fin août ou fin septembre.

Au final, **46% des stations de la région ont ainsi été au moins une fois en assèc ou en écoulement non visible de mai à septembre 2019. Il s'agit du total le plus élevé depuis 2012, date de début du suivi ONDE de l'AFB.**



Les actions de l'ARB NA sont financées par la :

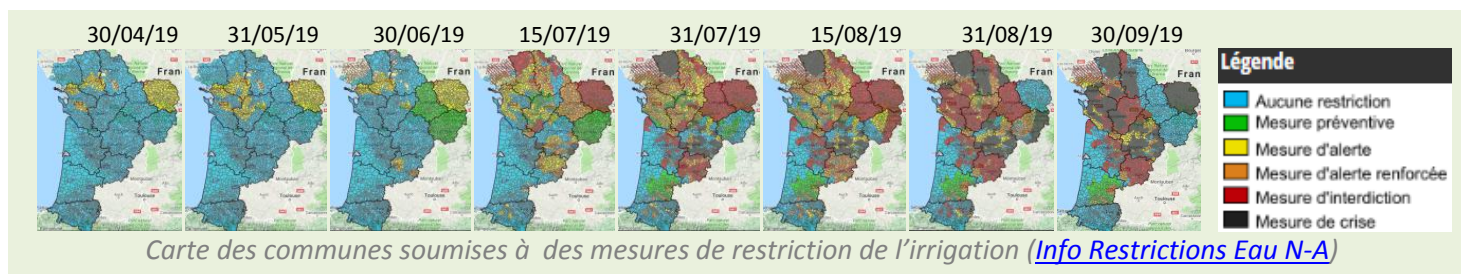


Avec le soutien de :



Usage agricole

Les prélèvements pour l'usage agricole ont été limités dès le printemps sur certains sous-bassins, notamment dans la partie nord de la région, avec des 1ères mesures de restriction en vigueur le 4 avril sur un sous-bassin dans le département de la Charente, et une 1ère interdiction totale d'irriguer le 16 avril sur un sous-bassin dans la Vienne. Les mesures se sont ensuite fortement intensifiées en juillet (en fin de mois, 60% des zones de gestion de la région sont soumises à des mesures de limitation ou d'interdiction) notamment en lien avec le premier épisode de canicule observé fin juin ; et de nouveau en août, qui compte en fin de mois 72% de zones concernées par un arrêté (dont 50 % par des mesures d'interdiction ou de crise). En septembre, les mesures restent dans l'ensemble en vigueur en l'absence de précipitations significatives.



Usage domestique

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont également concerné les usages domestiques, dès le mois de juin en Creuse (département qui avait même pris un 1er arrêté « de vigilance » début mars) et en Corrèze, puis ont progressivement couvert la quasi-totalité des départements de Nouvelle-Aquitaine. De nombreux arrêtés municipaux sont venus renforcer ces arrêtés préfectoraux traduisant la nécessité de mettre en place une gestion économe de l'eau, en particulier pour des usages « accessoires » tels que l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines ..

Autres usages

D'autres usages ont également été concernés tels que le remplissage des plans d'eau et des mares de tonne pour la chasse, la pêche en eau douce (Creuse), les randonnées pédestres aquatiques (Corrèze), etc.



Les actions de l'ARB NA sont financées par la :



Avec le soutien de :



AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE

SITE DE POITIERS - SIÈGE SOCIAL

Antarès - Téléport 4 - BP 50163
86962 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex
05 49 49 61 00

SITE DE BORDEAUX

Espace DARWIN
87 quai de Queyries
33100 BORDEAUX
09 80 91 06 46
contact@arb-na.fr